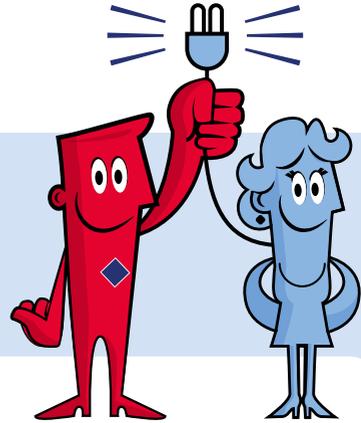


News



Négocier le droit à la déconnexion avec l'OGBL!

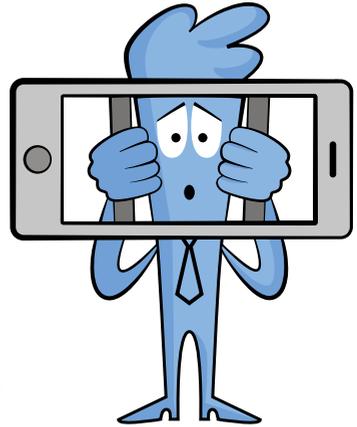
Le téléphone qui sonne encore après le travail alors que nous venons de nous asseoir pour dîner en famille, les sms qui nous rappellent un problème lié au boulot pendant nos vacances d'été ou à Noël. La boîte d'e-mail qui n'arrête pas de se remplir de nouveaux messages qui nous parviennent directement sur notre smartphone à n'importe quelle heure, sept jours sur sept, 365 jours par an.

Autrefois, le travail se finissait une fois que la porte du bureau était fermée à clé. Aujourd'hui, les nouvelles technologies ont délocalisé le travail et nous permettent d'accomplir certaines tâches à partir de n'importe quel endroit, même à l'étranger.

À l'ère digitale, le téléphone, la tablette ou l'ordinateur portable offerts par l'employeur au salarié risquent de se révéler être un cadeau empoisonné. Même si le responsable de service qui nous envoie un courriel pendant le weekend ne demande pas de réponse immédiate, souvent nous lisons le message et nous ne pouvons que difficilement ne pas y penser. Ainsi, l'intrusion du travail dans notre temps privé est inévitablement faite.

La présence des smartphones dans nos vies et le fait d'être constamment joignables à travers différents canaux (par appel, message, e-mail ou réseaux sociaux) font que les frontières entre vie privée et vie professionnelle se brouillent et s'effacent.

Si les technologies ont évolué et offrent toute une panoplie de nouvelles possibilités économiques, notre cerveau et notre corps n'ont pas changé. **Nous avons besoin de périodes de repos**, de distance par rapport au travail, bref de déconnexion. C'est tout simplement un besoin biologique de l'être humain. Nous avons besoin de passer du temps en famille ou avec les amis, faire du sport ou d'autres activités de loisir afin de décompresser, pour vivre en bonne santé et pour bien travailler par la suite.



La surcharge d'information et de communication comporte des risques réels et connus pour notre corps : perte de concentration, stress, épuisement mental, dépression, burn-out,... Le trop-plein numérique qui envahit nos existences tend à diminuer nos capacités cognitives.

En fin de compte, la connexion permanente ne nous rend pas plus performants, mais finit par diminuer notre productivité et nuit clairement à notre santé et à notre bien-être au travail. Ainsi, une chercheuse à l'université de Bordeaux-Montaigne a réalisé une étude sur l'effet des techniques d'information et de communication sur les cadres et dans laquelle elle a observé que pour ces salariés, l'augmentation constante du volume et de la vitesse de l'information rime bien avec stress et temps perdu.

Selon le « Quality of Work index » que la Chambre des Salariés publie annuellement en collaboration avec l'Université du Luxembourg, **aujourd'hui au Luxembourg, le monde du travail serait concerné à 89% par le numérique** et à 55% dans « une forte, voire une très forte proportion ».

Ainsi, **61% des salariés déclarent effectuer régulièrement des activités de travail à leur domicile**. 20% des personnes interrogées travaillent même quotidiennement depuis leur lieu de vie. Pour une majorité de salariés, la numérisation a également mené à une multiplication des tâches professionnelles qu'ils doivent accomplir. Selon l'étude de la CSL, cette surcharge de travail affecte particulièrement les cadres, les professions intellectuelles et scientifiques ainsi que les professions intermédiaires et les employés administratifs.

Les personnes qui travaillent dans des entreprises de services et dans le secteur financier sont donc spécialement impactées par les répercussions de la révolution digitale.

L'OGBL propose des solutions!



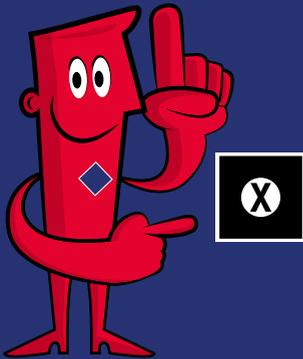
Dans un monde du travail en constante mutation, il est primordial d'introduire de nouvelles limitations et de nouveaux droits pour les salariés. La question de l'accessibilité permanente des salariés doit être réglementée. Un salarié seul ne pourra pas se protéger contre l'invasion grandissante du travail dans sa vie privée. Voilà pourquoi l'OGBL formule une série de revendications et agit concrètement :

- Pour protéger la vie personnelle et familiale des salariés qui emploient les moyens technologiques de la digitalisation, **l'OGBL revendique l'introduction d'un véritable droit à la déconnexion.**
- Au-delà de cette revendication, **l'OGBL négocie déjà aujourd'hui un droit à la déconnexion dans certaines conventions collectives de travail** dans des entreprises dans lesquelles notre syndicat est majoritaire. Ainsi, l'OGBL a récemment négocié, ensemble avec la délégation du personnel, une convention collective pour l'université du Luxembourg prévoyant un droit à la déconnexion.
- L'OGBL estime qu'**aucun salarié ne peut être sanctionné parce qu'il n'était pas joignable pendant son temps de repos.**
- L'OGBL revendique une **séparation claire entre vie privée et temps de travail.** Chaque heure prestée doit être comptabilisée et compensée convenablement.
- Nous nous battons contre le problème du **sous-effectif** qui mène à des journées de travail trop longues et une surcharge de travail pour les salariés.
- Nous revendiquons des **règles claires pour la définition et la prise en compte du temps de travail en cas de télétravail** afin de protéger les salariés et d'empêcher l'intrusion du travail dans notre vie privée.

Seul un syndicat fort, représentatif au niveau national et présent dans tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise dispose de l'expertise et de l'expérience nécessaires pour revendiquer et négocier ensemble avec les représentants du personnel un véritable droit à la déconnexion, adapté aux réalités du monde du travail et permettant de protéger la santé et la vie privée des salariés.

Voilà pourquoi il est important de soutenir l'OGBL, le premier syndicat au Luxembourg.

*Pour mieux travailler, mieux vivre,
syndiquez-vous et votez OGBL Finances
et Services lors des élections sociales
le **12 mars 2019**.*



**Votez OGBL,
le premier syndicat
au Luxembourg.**

OGBL Secteur Financier

31, Rue du Fort Neipperg
(vis-à-vis de l'Adem)
L-2230 Luxembourg

Heures d'ouverture de nos bureaux :
Lundi au vendredi de 8h30 à 17h00

Adresse postale :

BP 2031 L-1020 Luxembourg
Tél.: 26 49 69-0 – Fax: 26 49 69-433
secfin@ogbl.lu

[facebook.com/ogbl.secteur.financier/](https://www.facebook.com/ogbl.secteur.financier/)

www.secteurfinancier2019.lu